

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 octobre 2025

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 1906)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° II-121

présenté par

M. Sabatou, M. Allisio, M. Amblard, Mme Auzanot, M. Ballard, Mme Bamana, M. Barthès, M. Baubry, M. Beaurain, M. Bentz, M. Bernhardt, M. Bigot, M. Bilde, M. Blairy, Mme Blanc, M. Boccaletti, Mme Bordes, M. Boulogne, Mme Bouquin, M. Bovet, M. Buisson, M. Casterman, M. Chenu, M. Chudeau, M. Clavet, Mme Colombier, Mme Da Conceicao Carvalho, M. de Fleurian, M. de Lépinau, Mme Delannoy, M. Dessigny, Mme Diaz, Mme Dogor-Such, M. Dragon, M. Dufosset, M. Dussausaye, M. Dutremble, M. Evrard, M. Falcon, M. Florquin, M. Fouquart, M. Frappé, M. Gabarron, Mme Galzy, M. Gery, M. Giletti, M. Gillet, M. Christian Girard, M. Golliot, M. Gonzalez, Mme Florence Goulet, Mme Grangier, Mme Griseti, M. Guibert, M. Guinot, M. Guitton, Mme Hamelet, M. Houssin, M. Humbert, M. Jacobelli, M. Jenft, M. Jolly, Mme Joncour, Mme Josserand, Mme Joubert, Mme Laporte, Mme Lavalette, M. Le Bourgeois, Mme Le Pen, Mme Lechanteux, Mme Lechon, Mme Lelouis, Mme Levavasseur, M. Limongi, M. Lioret, Mme Loir, M. Lopez-Liguori, Mme Lorho, M. Lottiaux, M. Loubet, M. David Magnier, Mme Marais-Beuil, M. Marchio, M. Markowsky, M. Patrice Martin, Mme Martinez, Mme Alexandra Masson, M. Bryan Masson, M. Mauvieux, M. Meizonnet, M. Meurin, M. Monnier, M. Muller, Mme Mélin, Mme Ménaché, M. Ménagé, M. Odoul, Mme Parmentier, M. Perez, M. Pfeffer, Mme Pollet, M. Rambaud, Mme Ranc, M. Rancoule, M. Renault, Mme Rimbert, M. Rivière, Mme Robert-Dehault, Mme Roullaud, Mme Roy, Mme Sabatini, M. Salmon, M. Schreck, Mme Sicard, M. Emmanuel Taché, M. Jean-Philippe Tanguy, M. Taverne, M. Tesson, M. Tivoli, M. Tonussi, M. Villedieu, M. Vos et M. Weber

ARTICLE 52**ETAT G - LISTE DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE****Mission « Gestion des finances publiques »**

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité Après l'alinéa 843, insérer l'alinéa suivant :
--

« Taux d'intégration des outils de l'IA dans les processus métiers du programme ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'IA est une révolution qui vise à accroître la productivité, faciliter le travail des fonctionnaires et améliorer les services rendus aux citoyens. Ainsi, l'administration doit s'emparer de cette technologie afin de repenser l'ensemble de ses processus métiers.

Cet amendement vise à introduire un indicateur permettant de suivre l'intégration des outils d'IA dans les processus, métiers et services des programmes publics. En mesurant cette intégration, il devient possible de s'assurer que l'IA est bien utilisée pour moderniser l'administration, optimiser les tâches répétitives, et rendre les services publics plus efficaces et accessibles.

Cet indicateur permettra d'avoir une visibilité claire sur l'effort d'adoption de l'IA au sein de chaque programme, et garantira que l'État utilise pleinement les technologies disponibles pour répondre aux attentes des citoyens, tout en assurant la transparence et la responsabilité des services publics vis-à-vis des contribuables.

Cet amendement a vocation à s'appliquer à l'ensemble des programmes de chaque mission (en cas de pluralité de programmes), bien qu'il soit déposé, par souci de simplicité, uniquement sur le premier, afin d'éviter toute redondance et de fluidifier le travail parlementaire.

Mode de calcul : le numérateur correspond au nombre total de processus métiers ayant adopté des outils d'IA dans le programme. Le dénominateur correspond au nombre total de processus métiers au sein du programme.

Sources de données : ministère de l'Action et des Comptes publics

Fréquence : annuelle